

Droits fondamentaux des personnes âgées en Suisse

Un guide pratique

Sandra Egli

Andrea Egbuna-Joss
Sabrina Ghielmini
Eva Maria Belser
Christine Kaufmann

Information bibliographique de la Bibliothèque nationale allemande : Cette publication est enregistrée dans la bibliographie nationale allemande par la Bibliothèque nationale allemande ; des données bibliographiques détaillées sont consultables sur internet sous <https://portal.dnb.de>.

ISBN 978-3-906036-33-5

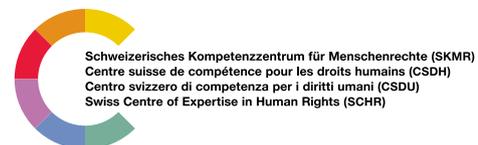
© 2019 interact Verlag Luzern
Hochschule Luzern – Soziale Arbeit
www.hslu.ch/interact

Images : Fotolia.de
Traduction allemand-français : Jean-François Cuennet et Nadine Cuennet Perbellini
Conception graphique : Martina Pelosi, Cyan GmbH, Luzern
Impression : edubook, Merenschwand
Papier : Mondi DNS

Cet ouvrage a été entièrement produit en Suisse.

Ce guide, publié par le Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH), peut être téléchargé gratuitement sur le site www.interact-verlag.ch.
www.csdh.ch

La publication du présent guide n'aurait pas été possible sans l'aide financière de la fondation Hirschmann.
www.hirschmann-stiftung.ch



page	Table des matières	page
8	Remerciements	
10	Préface	
12	Introduction	
15	Première partie	
	Bases légales	
16	1 Droits fondamentaux et droits humains	
16	1.1 Notions fondamentales	
17	1.2 Classification des droits fondamentaux et des droits humains	
19	1.3 Sources du droit	
21	1.4 Catégories de droits subjectifs	
22	1.5 Réalisation des droits fondamentaux et des droits humains	
23	1.6 Restriction des droits fondamentaux et des droits humains	
26	2 La législation et les personnes âgées	
26	2.1 Notion de vieillesse	
27	2.2 Conventions internationales	
28	2.3 Droit constitutionnel	
29	2.4 Droit des assurances sociales	
33	2.5 Droit de la protection de l'adulte	
38	2.6 Protection de la personnalité en droit privé	
38	2.7 Directives et recommandations d'organisations privées	
40	3 Droits fondamentaux et droits humains des personnes âgées	
40	3.1 Droit à la dignité	
41	3.2 Interdiction de discriminer	
43	3.3 Droit à la vie	
44	3.4 Droit à l'intégrité physique et psychique	
45	3.5 Interdiction de la torture	
47	3.6 Droit à la santé	
48	3.7 Liberté de mouvement	
49	3.8 Droit à la liberté personnelle	
50	3.9 Liberté de conscience et de croyance	
51	3.10 Protection de la vie privée	
52	3.11 Droit à la vie de famille	
53	3.12 Droit au travail	
55	3.13 Droit au logement	
		Deuxième partie
		Présentation de cas concrets
		Travail
		1 61
	Mention de l'âge dans les offres d'emploi	1.1 61
	Refus de participer aux coûts de formation continue en raison de l'âge	1.2 64
	Atteintes à la santé chez des employé-e-s âgé-e-s	1.3 67
	Quand y a-t-il licenciement abusif ?	1.4 68
	Recherche d'un emploi au milieu de la quarantaine	1.5 71
	Double charge de travail	1.6 73
		Famille et vie privée
		2 76
	Personnes âgées et déplacements	2.1 76
	Quand la famille veut imposer ses vues	2.2 79
	L'amour n'a pas d'âge	2.3 81
		Logement et vie quotidienne dans les homes
		3 83
	Prestations complémentaires et libre choix	3.1 83
	Conflits de compétences pour le financement des soins	3.2 86
	Sur la liste d'attente d'un EMS contre son gré	3.3 88
	Manger : où, quand, quoi ? La question des repas dans les homes	3.4 91
	Mesures limitant la liberté de mouvement	3.5 94
	Droit à l'autodétermination ou dignité humaine ?	3.6 96
		Santé
		4 99
	Chasse aux « bons » risques	4.1 99
	Quand la caisse-maladie refuse de prendre le traitement en charge	4.2 101
	Médication forcée ?	4.3 104
	Décider de sa mort ?	4.4 106
	Liberté de refuser un traitement médical	4.5 108
		Liste des abréviations
		112
		Bibliographie
		113
		Documentation
		116
		Arrêts
		120
		Auteurs
		121

Remerciements

Le présent guide a bénéficié du généreux soutien et des précieux conseils de diverses personnes et institutions. Qu'elles en soient ici toutes remerciées !

En particulier, nous tenons à exprimer notre sincère gratitude à Yvo Biderbost, chef du service juridique de l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte de la ville de Zurich, à Ulrich Gut, président d'Alzheimer Suisse, à Kathrin Kummer, médiatrice de l'Office bernois de médiation pour les questions du troisième âge et de l'encadrement et des homes, à Erwin Murer, professeur émérite de droit du travail et des assurances sociales de l'Université de Fribourg, à Adriano Previtali, professeur de droit du travail et des assurances sociales de l'Université de Fribourg, à Marianne Wolfensberger, juriste chez Alzheimer Suisse, et à Christina Zweifel, directrice du Service des personnes âgées et de la famille du canton d'Argovie. Leurs connaissances théoriques et leur expérience pratique ont été d'un inestimable secours pour la rédaction du guide.

Le présent guide s'inscrit dans l'un des axes de recherche principaux du Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH), qui est consacré aux « Droits des groupes de personnes particulièrement vulnérables ». Il se fonde sur l'état des lieux réalisé par le CSDH sur les droits humains des personnes âgées en Suisse (l'étude complète « Menschenrechte im Alter – Ein Überblick über die menschenrechtliche Situation älterer Personen in der Schweiz » n'est disponible qu'en allemand) et complète le « Catalogue des droits fondamentaux des personnes âgées en Suisse » du CSDH¹. Aussi tenons-nous à remercier ici une nouvelle fois toutes les personnes et institutions qui ont rendu possible la réalisation de ces deux

premières publications, et en particulier les expert-e-s de la Confédération, des cantons, du secteur privé et de la société civile avec lesquels nous nous sommes entretenues en 2016.

Ce guide n'aurait pas pu voir le jour sans l'aide financière de la fondation Hirschmann, à qui nous exprimons ici notre sincère gratitude pour son généreux soutien et sa confiance dans notre travail.

*Pour le CSDH,
Eva Maria Belser, Christine Kaufmann*

¹ Belser, Kaufmann, Egbuna-Joss, Ghielmini et Medici et Belser, Kaufmann, Egbuna et Ghielmini.

Préface

Je tiens à féliciter sincèrement le Centre suisse de compétence pour les droits humains pour cet ouvrage qui apporte une réponse avisée à toutes les questions d'importance au sujet des droits fondamentaux des personnes âgées. Cette publication qui, comme l'indique son titre, est éminemment pratique, deviendra un guide indispensable pour le travail au quotidien. S'il s'apercevra immédiatement, grâce aux nombreux exemples, que ce guide s'inspire du vécu des aîné-e-s, la lectrice ou le lecteur ne sera pas moins impressionné par la clarté avec laquelle il présente la situation légale de ces derniers, en faisant notamment référence à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. Autre atout de ce livre : il retrace la profonde mutation qu'a connue au fil des ans la protection juridique des personnes âgées en Suisse, avec, comme dernier progrès en date, les nouvelles dispositions du code civil datant de 2008, qui confèrent une protection complète aux adultes.

Ce vaste édifice des droits des personnes âgées a pour pierres d'angle deux exigences fondamentales des droits humains : protéger ces personnes dans leur *vulnérabilité* et leur permettre de préserver leur *dignité*. La *vulnérabilité* se manifeste notamment dans le déclin de la santé physique et mentale, dans l'aggravation des handicaps et des limitations, notamment pour se déplacer, et dans l'exclusion de la société moderne (l'accès à internet, par ex.). La perte d'autonomie inhérente au vieillissement a souvent pour corollaire la dépendance envers autrui, le danger étant alors que les besoins des personnes âgées ne soient plus entièrement pris en considération ou, pire, qu'ils soient perçus de façon erronée.

La *dignité*, deuxième notion fondamentale du domaine qui nous intéresse, peut être assimilée au respect de soi et d'autrui. D'une part, la dignité nous enjoint de veiller à ce que les personnes âgées puissent continuer à éprouver du respect pour *elles-mêmes*, en dépit de leurs faiblesses, pour ce qui est par exemple de leurs

accomplissements et de leur vécu ainsi que de la place qu'ils occupent dans la société. D'autre part, cette même dignité exige des *autres*, c'est-à-dire de l'ensemble de la société, qu'ils vouent du respect aux aîné-e-s, avec leurs infirmités et leurs limitations, et qu'ils tiennent compte de leurs souhaits et de leurs besoins.

La Cour européenne des droits de l'homme, instance de dernier recours, a toujours donné corps à ces principes dans ses arrêts, y compris dans des affaires mettant en cause la Suisse. Sa vaste jurisprudence porte notamment sur les limitations de la liberté de mouvement dans les établissements médico-sociaux, sur les conditions à réunir pour ordonner un placement à des fins d'assistance tout en respectant la dignité de l'intéressé-e et sur les questions liées aux personnes en fin de vie (directives anticipées, suicide assisté, etc.). Je souhaite à cet ouvrage tout le succès qu'il mérite !

Strasbourg, juin 2018

P^r Mark E. Villiger

Ancien juge et président de section de la Cour européenne des droits de l'homme

Introduction

Si tout individu, quel que soit son âge, peut certes se prévaloir des droits fondamentaux et des droits humains garantis par la Constitution fédérale et par les instruments internationaux, les personnes âgées se heurtent cependant souvent à des obstacles qui les empêchent d'en bénéficier pleinement. En outre, il n'est pas rare que ni elles ni leur entourage n'aient conscience que ces droits existent et qu'il n'y a aucune raison de s'accommoder systématiquement de limitations de l'autonomie ou de traitements qui défavorisent les aîné-e-s.

Le propos du présent guide est de contribuer à pallier ce manque de connaissances et à sensibiliser spécialistes et profanes à la portée des droits fondamentaux et des droits humains des personnes âgées. Expliquant dans un langage clair les principales notions indispensables à la compréhension du cadre légal, il illustre par des exemples les atteintes possibles à ces droits et les mécanismes qui permettent, sinon de les prévenir, du moins d'en limiter l'impact.

Cette nouvelle publication s'adresse tant à des personnes (médecins, infirmières et infirmiers, responsables politiques, bénévoles, etc.), qui, à titre professionnel ou dans le cadre d'un engagement bénévole, sont en contact avec des personnes âgées, qu'aux institutions (foyers, associations, etc.) qui prennent ces dernières en charge. Le but de ce guide est de leur permettre d'identifier, dans leur travail, les questions qui touchent aux droits des personnes âgées et d'éviter toute atteinte à ces derniers. Les aîné-e-s et leurs proches ne sont pas en reste : ils y trouveront des conseils utiles au quotidien.

Le présent guide se divise en deux parties : dans la première, les auteures exposent les fondements juridiques nécessaires à la classification des exemples concrets présentés dans la seconde partie. Ces cas d'étude illustrent des questions relevant des quatre domaines suivants : travail ; vie privée et famille ; logement et vie quotidienne dans les homes ; et enfin, santé. Nous avons pleinement conscience

que ces exemples peuvent être réducteurs et ne représentent qu'imparfaitement la réalité des personnes âgées : autant dire que la vocation de cet ouvrage est éminemment pratique, plutôt que juridique.

Ce guide aura atteint son but s'il sert de référence dans la pratique quotidienne et stimule le débat sur les éléments indispensables à une existence digne et autonome durant la dernière étape de la vie.

Pour la structure de ce manuel, nous nous sommes largement inspirées de deux ouvrages publiés en collaboration par la Haute école spécialisée de Lucerne et par le CSDH : « Grund- und Menschenrechte in der Sozialhilfe – Ein Leitfaden für die Praxis » et « Grund- und Menschenrechte von Menschen mit Behinderungen – Ein Leitfaden für die Praxis der sozialen Arbeit ». Aussi tenons-nous à exprimer notre reconnaissance aux auteures de ces deux guides, Gülcan Akkaya, Eva Maria Belser, Andrea Egbuna-Joss et Jasmin Jung-Blattman, dont les recherches ont servi de base à nos travaux. Contrairement à ces ouvrages, la présente publication a été élaborée et publiée sous la seule responsabilité du CSDH.